RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ACADÉMIES DE CRÉTEIL
PARIS - VERSAILLES
MAISON DES EXAMENS
Service Interacadémique des Examens & Concours

RAPPORT DE JURY

Concours de recrutement de professeurs des écoles(CRPE)

SESSION 2022

CRPE public & privé
externe, second concours interne, 3ème voie

Table des matières

Introduction3
Cadre des épreuves.....3
Éléments statistiques7
1. Épreuves d'admissibilité7
2. Épreuves d'admission.....9
Épreuves d'admissibilité.....10
Français……..10
Mathématiques……..14
Histoire-Géographie, Sciences, Arts……..17
Épreuves d'admission…….....
La leçon…….
La mise en situation professionnelle……
Épreuve facultative de LVE…….

INTRODUCTION

Rappel du cadre des épreuves[1]

À compter de la session 2022, les épreuves des concours externes, des second concours et troisième concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) sont modifiées. Elles se composent désormais de 3 épreuves écrites d'admissibilité et de 2 épreuves orales d'admission. Les candidats peuvent également demander à subir une épreuve orale facultative portant sur une langue vivante étrangère.

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.

I. Épreuves d'admissibilité

1. Épreuve écrite disciplinaire de français

- **Durée : 3 heures**
- **Coefficient 1**

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

[1] https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98653/page.html

2. Épreuve écrite disciplinaire de français

- **Durée : 3 heures**
- **Coefficient 1**

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

3. Épreuve écrite d'application

- **Durée : 3 heures**
- **Coefficient 1**

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie ;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

Sciences et technologie

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Histoire, géographie, enseignement moral et civique

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Arts

Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

II. Épreuves d'admission

1. Épreuve de leçon

- **Durée de préparation : 2 heures**
- **Durée de l'épreuve : 1 heure**

- Français : 30 minutes, l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie

- Mathématiques : 30 minutes, l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie

- **Coefficient 4**

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2. Épreuve d'entretien

- **Durée totale de l'épreuve : 1 heure et 5 minutes**
- **Coefficient 2**

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (30 minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et de la psychologie de l'enfant. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

À partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder 15 minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et de psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (35 minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de 15 minutes débutant par une présentation, d'une durée de 5 minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant 10 minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de 20 minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV de l'arrêté fixant les modalités les modalités d'organisation des concours.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

3. Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère

- **Durée de préparation : 30 minutes**
- **Durée de l'épreuve : 30 minutes**

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes :

- allemand,
- anglais,
- espagnol,
- italien.

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : 10 minutes).

Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français suivi d'un échange de 10 minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

Eléments statistiques

Épreuves d'admissibilité

Concours	Nb de postes	Inscrits	Présents aux épreuves	Nb de candidats ayant obtenu une note éliminatoire	Moyenne générale /20des candidats non éliminés	Nb d'admissibles
Concours publics						
Externe	219	1143	208	37	11,7	366
3ème voie	6	240	29	12	10,16	16

2nd interne	3	97	10	8	8,51	7
Sous-total public	**228**	**1480**	**446**	**57**		**389**
Concours privés						
Externe ISFEC	38	275	79	9	12,59	16
2nd interne ISFEC	35	55	25	6	11,09	12
3ème voie ISFEC	3	67	9	1	7,34	6
Externe Eurecole	12	75	8	4	9,07	17
2nd interne Eurecole	5	10	4	0	6,48	2
3ème voie Eurecole	2	26	1	0	14,66	4
Externe Neher	5	49	6	0	7,16	8
2nd interne Neher	5	6	9	2	6,46	7
3ème voie Neher	2	26	4	1	9,77	2
Sous-total privé	***107***	***595***	***97***	***23***		***74***
TOTAL	**335**	**2075**	**543**	**80**		**463**

Épreuves d'admission

Concours	Nb de postes	Nb d'admissibles	Présents aux épreuves	Moyenne générale /20 des lauréats	Nb de lauréats surliste principale
Externe	219	180	181	13,87	157
3ème voie	6	22	23	12,47	16
2nd interne	3	4	4	12,92	3
Sous-total public	**228**	**206**	**208**		**176**
Externe ISFEC	38	67	67	14,36	56
2nd interne ISFEC	35	16	16	12,88	14
3ème voie ISFEC	3	7	7	13,06	4
Externe Eurécole	12	5	5	12,31	3
2nd interne Eurecole	5	4	4	13,81	4
3ème voie eurécole	2	1	1	11,25	1
Externe Neher	5	4	4	12,71	3
2nd interne Neher	5	4	4	12,5	3
3ème voie Neher	2	3	3	12,19	3
Sous-total privé	**107**	**111**	**111**		**91**
TOTAL	**335**	**317**	**319**		**267**

Épreuves d'admissibilité

FRANÇAIS

Conformément à l'arrêté paru au JO du 29 janvier 2021, l'épreuve de français prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots. Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

PARTIE I : ÉTUDE DE LA LANGUE

Remarques sur le sujet

Le sujet comportait 6 exercices demandant respectivement :

- de justifier la terminaison de mots (verbes et adjectif) ;
- de relever des pronoms et de procéder à leur analyse ;
- d'identifier des propositions ainsi que leurs liens ;
- d'identifier des temps, modes et valeurs de verbes ;
- de procéder à des reformulations en employant des propositions subordonnées ;
- d'analyser l'usage du double point dans une phrase et de récrire une partie de discours direct. Il mêlait donc différentes composantes de l'étude de la langue et exigeait des connaissances grammaticales et une capacité d'analyse, qui sont des compétences attendues des professeurs des écoles. Le sujet portait sur des notions fondamentales fréquemment convoquées en classe.

Remarques sur les copies

La question sur les terminaisons a été bien réussie dans l'ensemble. La question sur les pronoms a révélé des lacunes dans l'identification et l'analyse des fonctions. De nombreuses copies témoignent d'une confusion entre natures et fonctions et ne parviennent pas à identifier le référent du pronom analysé. L'identification des propositions subordonnées est globalement réussie. En revanche, la délimitation de la proposition principale de la phrase c) est rarement correcte. On constate par ailleurs une confusion entre les liens de juxtaposition et de coordination.

L'identification des temps et des modes des verbes a souvent posé problème. L'explication de la valeur des temps est confuse. Le système hypothétique n'est pas toujours maîtrisé et le présent de description ou de vérité générale est souvent pris pour un présent de narration.

La question demandant de substituer à une forme soulignée une proposition subordonnée a souvent donné lieu à des phrases dénuées de sens, révélant une articulation déficiente entre la maîtrise de la syntaxe et la compréhension.

Le discours direct du poète dans la dernière question n'a pas toujours été identifié et l'expression « discours direct » est absente de nombreuses copies.

Conseils aux candidats

Cette première partie de l'épreuve nécessite de solides connaissances grammaticales. Cela doit se manifester par la clarté et l'exactitude des réponses et l'utilisation d'une terminologie grammaticale adaptée.

Pour réussir les exercices de langue, il est conseillé de revoir la grammaire et les fondamentaux de la langue de façon méthodique et être précis et rigoureux dans l'emploi de la terminologie de l'étude de la langue. Pour cela, il est recommandé de s'appuyer sur des grammaires de référence (par exemple : Grammaire Méthodique du français, Pellat, Rioul, Riegel ; La Grammaire du français, de Denis et Sancier-Château, La Grammaire du français, téléchargeable sur Eduscol). Les connaissances théoriques doivent être mises en pratique par des exercices réguliers et variés, permettant d'appréhender la langue comme un système à la fois vivant et descriptible avec rigueur. Les candidats doivent s'entraîner à formuler des réponses exhaustives, en vérifiant que la consigne a été bien suivie.

Partie II : LEXIQUE ET COMPREHENSION LEXICALE

Remarques sur le sujet

Le sujet comportait 3 exercices demandant respectivement :

- d'analyser la formation d'un adjectif ;
- d'expliquer en contexte le sens d'un adjectif ;
- de s'appuyer sur l'étymologie d'un mot pour construire une brève analyse d'un aspect essentiel du poème.
- Les trois questions proposées pour cette partie permettaient de vérifier plusieurs aspects touchant la connaissance du lexique : formation des mots, sémantique, analyse d'un champ lexical. Elles permettaient aux candidats de s'appuyer sur leurs connaissances pour faire émerger une compréhension et une interprétation précises du texte. Le dernier exercice permettait ainsi aux candidats d'approfondir leur lecture pour aborder la troisième partie de l'épreuve.

Remarques sur les copies

Les candidats comprennent dans l'ensemble le mécanisme de dérivation, même s'ils ne le nomment pas toujours en tant que tel. En revanche, la terminologie propre à l'étude du lexique n'est maîtrisée que par 60% des candidats. Ils sont moins nombreux encore à justifier leur réponse par des citations précises. La troisième question consistait en une analyse sémantique qui s'appuyait sur l'ensemble du texte. De nombreuses copies ont proposé des relevés incomplets, qui ne rendaient pas compte de l'ambivalence du mot enfant.

Conseils aux candidats

Pour réussir cette deuxième partie, il est conseillé de :

- enrichir son vocabulaire par la fréquentation de textes variés (littérature et presse) et des dictionnaires. Le Dictionnaire historique de la langue française (DHLF) dirigé par Alain Rey permet notamment de prendre conscience de l'historicité du lexique ;
- maîtriser la terminologie propre au lexique ;
- travailler la manipulation de la langue ;
- se référer à l'étymologie pour enrichir sa compréhension lexicale ;
- s'habituer à appréhender les mots en sens et en contexte ;
- systématiser la réflexion sur la formation des mots.

Partie III : RÉFLEXION ET DÉVELOPPEMENT

Remarques sur le sujet

Le texte support était issu du patrimoine littéraire français tout en permettant une ouverture sur une réflexion contemporaine (liens intergénérationnels). Le sujet demandait dans un premier temps d'analyser le texte de Victor Hugo à partir d'une entrée imposée par la consigne (la nature du lien intergénérationnel dans le poème), puis dans un deuxième temps d'élargir sa réflexion en mobilisant des références culturelles, littéraires et sociales. Cette partie ne consiste pas en une dissertation ou un commentaire de texte. Néanmoins, on attend une réflexion structurée en plusieurs paragraphes, amenée par une brève introduction, achevée par une courte conclusion, illustrée par des exemples divers et rédigée dans une langue correcte.

Remarques sur les copies

Le texte n'a pas donné lieu à des contresens majeurs. Toutefois, peu de candidats ont perçu l'appartenance des enfants au monde divin et leur proximité avec la nature, traits caractéristiques de la représentation du monde hugolienne. Certaines copies se sont inspirées de l'intitulé du sujet pour construire un développement en deux parties mais d'autres plans étaient possibles et pertinents. D'autres copies ont proposé une succession d'arguments sans progression aucune. Les candidats ont majoritairement porté attention à l'orthographe et à la syntaxe. Lorsque l'argumentation est cohérente, elle ne repose pas sur suffisamment d'exemples variés et commentés. Un certain nombre de copies ne s'appuie sur aucun exemple.

Conseils aux candidats

Il convient d'être attentif à la gestion du temps afin de ne pas négliger cette troisième partie. Pour la réussir, il est conseillé de :

- fréquenter des lieux de culture comme les musées, les cinémas, les théâtres ;
- enrichir sa culture littéraire par des lectures régulières et variées ;
- convoquer des références littéraires, culturelles et sociales précises, qui doivent être développées ;
- rédiger un développement dans une langue correcte (syntaxe, registre, lexique, orthographe) ;
- maîtriser les codes universitaires (soulignement des titres) et les codes d'écriture (alinéas en début de paragraphe ; pour rappel, un paragraphe correspond à une unité de sens : il ne s'agit ni de produire un bloc argumentatif trop long ni de fragmenter la pensée en de multiples et brefs paragraphes) ;
- réserver du temps pour une relecture qui s'attache au sens et à la langue ;
- veiller à la lisibilité de la graphie ;
- s'entraîner à construire des plans ;
- s'entraîner à rédiger des développements complets.

En guise de conclusion, pour la réussite de l'épreuve dans son ensemble, il est nécessaire de veiller à :

- l'utilisation d'une syntaxe correcte ;
- l'emploi d'un lexique précis et adapté ;
- la maîtrise de l'orthographe ;
- la lisibilité de la copie, en soignant la calligraphie et en présentant proprement les réponses : on proscrira les abréviations et on évitera les ratures ;

- la qualité de la rédaction : on privilégiera la clarté et la simplicité dans l'expression ;
- la qualité de l'organisation de la pensée en soignant les articulations (transitions et connecteurs logiques) ;
- la maîtrise des conventions de présentation des titres d'œuvres ;
- la relecture : il est souhaitable de relire deux fois sa copie, une première fois pour le sens et une seconde exclusivement pour l'orthographe, la syntaxe et la ponctuation. Pour préparer l'épreuve de français, il est utile de s'exercer d'abord à rédiger sans contrainte de temps afin d'acquérir une rédaction fluide, puis de rédiger ensuite en temps limité à de nombreuses reprises, afin de s'assurer de terminer l'épreuve dans le temps imparti.

MATHÉMATIQUES

Remarques sur le sujet

Le sujet était constitué de 5 exercices indépendants dont les notions mathématiques sont celles qui sont au programme de l'arrêté du 25 janvier 2021.

Le programme de l'épreuve est ainsi constitué :

- du programme en vigueur de mathématiques du cycle 4,
- de la partie "Nombres et calculs" du programme de mathématiques de seconde générale et technologique (BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019*). (Nombres réels, notions de multiple, diviseur et de nombre premier, calcul littéral).*

Il est précisé que les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées avec le recul nécessaire à l'enseignement des mathématiques aux cycles 1, 2 et 3.
L'exercice 1 peut être considéré comme un problème ; il se place dans un contexte sportif dans lequel les élèves s'entrainent à une course de biathlon. Les notions mathématiques prennent appui essentiellement sur la proportionnalité (vitesse moyenne : calcul de vitesse, calcul de longueur, de durées, conversions d'unités de temps et de longueur…) et sur la maitrise de l'outil tableur.

L'exercice 2 traite de lancers de dés. Cet exercice mobilise des connaissances liées aux calculs fractionnaires et calculs de probabilités. Il fait également appel aux connaissances sur les nombres entiers et les nombres décimaux : connaissances d'ailleurs au programme de l'école élémentaire.

L'exercice 3 propose d'analyser la production d'un élève modélisant, à partir d'un schéma en barres, un problème de billes. Il est demandé de corriger la production de l'élève, puis de résoudre de manière algébrique le problème.

L'exercice 4 mobilise des notions d'algorithmique, en s'appuyant sur le logiciel Scratch, et des connaissances sur les quadrilatères.

L'exercice 5 propose l'étude d'un ballon-sonde et se place dans le cadre des grandeurs et mesures : calcul de longueurs, volumes et aires, détermination d'une fonction affine.

La calculatrice est autorisée dans les conditions relevant de la circulaire du 17 juin 2021 (BOEN du 29 juillet 2021).

Remarques sur les copies

L'exercice 1 propose un énoncé d'une longueur importante. Sans grande difficulté mathématique, les nombreuses données de l'exercice exigent une lecture attentive de l'énoncé. La maitrise des conversions de longueurs et de temps est centrale. Si les conversions de longueur sont réussies, certains candidats manipulent avec peine les conversions de temps. Dans l'ensemble, les calculs de vitesse ont été assez bien traités, tout comme les questions portant sur le tableur.
L'exercice 2 propose une situation assez classique de probabilités. Les questions portant sur les notions de probabilités sont d'ailleurs assez bien réussies. L'utilisation par les candidats d'arbres ou de tableaux à double entrée montre la maitrise des compétences associées. L'exercice fait aussi appel aux connaissances des candidats sur les nombres décimaux. Il est à noter, que certains candidats pensent à tort, qu'un nombre entier n'est pas un nombre décimal, ou que 0 n'est pas un nombre pair.

Le sujet de l'exercice 3 propose une mise en situation de la correction d'une production d'élève. Cet exercice permet une véritable entrée didactique sur la résolution de problèmes et évalue le candidat sur sa capacité à comprendre l'erreur d'un élève. La correction du schéma erroné a d'ailleurs été difficile pour une partie des candidats. En revanche, les compétences algébriques de cycle 4 (mise en équation, résolution d'équation) ont été assez bien mobilisées et quand elle est traitée, la résolution d'équation est réussie.
L'exercice 4 repose sur les compétences de cycle 4 relatives à l'algorithmique. Près d'un tiers des candidats n'ont pas traité cet exercice. La situation pourtant classique mêle géométrie et programmation. L'algorithme proposé est constitué d'un sous-programme et de boucles itératives. Les candidats ayant traité l'exercice ont montré une bonne connaissance de l'application SCRATCH, permettant un passage relativement clair au langage géométrique, le tracé d'un losange.
L'exercice 5 traite de calculs de grandeurs, longueurs, aires et volumes, puis d'une modélisation par une fonction affine. L'exercice est riche et se situe dans un contexte très concret. Les formules de volumes étant données, les applications numériques sont assez réussies. L'utilisation du théorème de Pythagore est bien menée et en général soigneusement rédigée. En revanche, trop peu de candidats connaissent les propriétés sur les aires et les volumes liées à un agrandissement ou une réduction. Aussi, les candidats peinent à résoudre une inéquation et méconnaissent les propriétés de la multiplication ou de la division d'une inégalité par un nombre strictement négatif. Également, il est important de savoir manipuler des valeurs exactes, en fonction de π, et ne pas utiliser trop rapidement des valeurs approchées menant à des résultats erronés. Enfin, déterminer l'expression d'une fonction affine a été très peu réussi.

Conseils aux candidats

Il est important de rappeler que l'épreuve de mathématiques vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.
Autrement dit, il ne s'agit pas tant pour les candidats de disposer de connaissances mathématiques (qui, pour la plupart, sont d'un niveau de l'enseignement secondaire – fin de troisième ou seconde), que de savoir utiliser ses connaissances

dans un contexte et de les mettre en œuvre dans un raisonnement cohérent et pertinent. Les meilleures copies ont su répondre à ces objectifs.

Lors de l'épreuve, nous invitons les futurs candidats lors de l'épreuve :

- à lire le sujet dans son intégralité et ainsi l'appréhender dans son ensemble,
- de gérer la durée de l'épreuve et évaluer pour chaque exercice un temps de travail pertinent. Il est à noter que de nombreux résultats sont donnés, rendant ainsi les questions indépendantes des précédentes,

Compte tenu du programme de l'épreuve, nous ne pouvons qu'encourager les futurs candidats à s'entrainer :

- soit à partir de manuels de mathématiques de troisième voire de seconde pour la partie "Nombres et calculs",
- soit à partir des sujets proposés lors de l'ancienne épreuve de mathématiques dans la partie 2 voire de la partie 1 ; les sujets déjà proposés ces dernières années constituent une banque de données à explorer.

De plus, ils devront renforcer leur maitrise de la schématisation de problèmes, notamment en s'appuyant sur le guide « La résolution de problèmes mathématiques au Cours Moyen » (MEN, 2021).

Plus généralement, il est indispensable de bien connaitre les ensembles de nombres, en particulier l'ensemble des nombres décimaux. Il est nécessaire de travailler le calcul littéral, en particulier la résolution d'inéquations. Des exercices corrigés de manuels de cycle 4 ou de seconde aideront à asseoir ces capacités.

Les candidats doivent confronter systématiquement les résultats obtenus au contexte et ne pas hésiter à reprendre leurs calculs. Ils doivent lire attentivement les questions et tenir compte précisément des différentes consignes.

Enfin, même, si la nouvelle épreuve ne comporte que des résolutions d'exercices, les candidats devraient se convaincre que la présentation et la rédaction de leur copie ne doivent pas être négligées. On constate en effet que la calligraphie et la présentation sont de moins en moins soignées, avec des paginations parfois fantaisistes, et nuisent ainsi à l'intelligibilité des réponses. En outre, la négligence orthographique, lexicale et un usage de la langue approximatif et relâché, voire défectueux, sont de plus en plus observés sur l'ensemble des copies et contribuent à diminuer fortement la performance de candidats.

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, SCIENCES, ARTS

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie ;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

Sciences et technologie

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école

primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Commentaires concernant le sujet et les copies de la session 2022

Le sujet était en 3 parties, chacune concernant un des principaux champs disciplinaires des sciences et de la technologie : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie.

Même si les parties et les sous-parties étaient indépendantes elles répondaient à une thématique globale qui est celle de la pollution des océans par les plastiques.

Remarques générales

Les bonnes copies se caractérisent par la capacité de mettre en relation les différentes questions (notamment dans la production de textes de synthèse), par la finesse de l'analyse des productions d'élèves et la cohérence des propositions pédagogiques.

La maitrise de la langue est parfois limitante et un certain nombre de candidats sont en échec sur la production d'un texte synthétique et, lorsqu'il s'agit de la production d'un bilan destiné aux élèves, ne prennent pas suffisamment en compte le niveau de compréhension d'un élève de CM.

La production de schémas reste une difficulté importante pour de nombreux candidats

Enfin un certain nombre de candidats ont des difficultés à respecter le format de réponse imposé : schéma avec titre et légendes, nombre de lignes, etc…

Remarques par question

La première partie proposait la mise en œuvre d'une démarche expérimentale en classe.

La première question consistait en une saisie d'information suivie d'un calcul élémentaire de proportionnalité. Si cette question est plutôt réussie, quelques candidats commettent des erreurs, tout à fait évitables par la relecture, principalement au niveau des unités. Il est indispensable que les questions d'unités et de conversion soient maitrisées par les candidats car de celles-ci peuvent découler un grand nombre d'erreurs expérimentales au cours des séances de sciences.

La question suivante proposait la conception d'un protocole de réalisation d'une solution salée de concentration donnée.

Le protocole proposé devait au moins contenir le matériel indispensable à la réalisation de la solution demandée : éprouvette graduée ou récipient (si pesée), une balance, de l'eau et du sel. Tout autre matériel utile pouvait être ajouté (coupelle, spatule, …).

Les questions 3 et 4 visaient à vérifier les connaissances scientifiques des candidats : notions de dissolution et de mélange.

La question 5 proposait la réalisation de deux schémas légendés afin de rendre compte des expériences de flottaison. La schématisation d'une expérience permettant d'en rendre compte est une capacité usuelle en science. Le jury a constaté qu'un certain nombre de candidats ne connaissent pas les règles de réalisation d'un schéma scientifique : lisibilité, présence de légendes et d'un titre explicites.

Influencés par la consigne donnée aux élèves, certains candidats n'ont représenté que deux types de matériaux sur leur schéma, ne rendant compte ainsi que d'une partie des tests.

Les deux questions suivantes visaient à identifier deux points de vigilance concernant les résultats obtenus afin de vérifier la capacité des candidats à évaluer la rigueur et la validité de résultats expérimentaux : ici présence d'un seul test pour le

PET et non reproductibilité des résultats pour le PS. Les candidats pouvaient alors proposer plusieurs remédiations ayant pour effet d'augmenter le nombre de tests (reproduction des expériences, recherche de résultats d'autres classes…).

En réponse à la question suivante, question 8, de nouveau, certains candidats n'arrivent pas à réaliser un schéma suffisamment clair et précis, répondant aux attentes d'un schéma de communication scientifique légendé et comportant un titre. La difficulté de réalisation des schémas traduit également l'insuffisante compréhension de la modélisation des courants marins par les candidats et des facteurs à leur origine.

L'explication demandée à la question 9 confirme ou non la compréhension du montage et du phénomène qu'il modélise. L'échec à cette question peut s'expliquer par la non maîtrise de la notion de masse volumique par une partie des candidats, ce qui ne permet pas de rédiger une explication scientifiquement solide. Même si elle diffère, une explication s'appuyant sur la notion de densité était également recevable.

Peu de candidats arrivent à proposer une expérience pertinente à la question 10 (comparaison des masses d'un même volume d'eau douce et d'eau salée, évaporation et précipitation de sel pour l'eau salée…). Le jury attire l'attention des candidats sur le fait que le goût ne peut être proposé pour des raisons de sécurité (risque sanitaire), de plus une perception sensorielle n'est pas en soi une « preuve scientifique » compte tenu de sa subjectivité.

La question 11 de conclusion a été plutôt réussie, même si la masse volumique (ou la densité) n'a pas toujours été reprise comme le paramètre explicatif des courants à l'origine de l'accumulation des plastiques en surface.

La deuxième partie avait comme objectif de comprendre l'impact des plastiques sur les espèces animales vivant dans les océans.

En réponse à la question 12, les organes du tube digestif et leurs rôles ont globalement été bien identifiés. Le jury rappelle qu'en toute rigueur le foie et le pancréas n'appartiennent pas au tube digestif mais y sont reliés.

La question 13 visait à vérifier la maitrise didactique des candidats concernant la notion de digestion en s'appuyant sur l'analyse des représentations initiales d'élèves. De trop nombreux candidats n'arrivent pas à analyser les représentations initiales, voire expriment eux-mêmes des représentations erronées et ainsi peinent à identifier tous les obstacles à la compréhension que traduisent les productions d'élèves fournies. Il est important que l'anatomie générale des grands appareils de l'organisme humain soient maitrisés, en particulier pour identifier les représentations erronées des élèves et leur apporter les remédiations adaptées.

Ainsi pour la question 14, dont l'objectif était de proposer une activité visant à amener l'élève à la compréhension du phénomène de digestion, le jury a constaté que certains candidats qui par ailleurs possèdent des connaissances scientifiques réelles, se heurtent à leur transposition didactique ou font preuve de peu de sens pédagogique pour proposer des mises en œuvre réalistes. Il serait également souhaitable que ceux-ci proposent de recourir à du matériel apporté par eux plutôt qu'à faire appel à des supports « tout prêts » produits par des fournisseurs. Le jury rappelle que l'observation du « réel » (dissection, transformation d'un aliment par la salive…), lorsque cela est possible, reste la meilleure approche possible des phénomènes biologiques. Rappelons également que la manipulation par les élèves, quoique souhaitable, peut néanmoins selon les cas être remplacée par une démonstration réalisée par le professeur.

Les questions 15 et 16 permettaient de faire rappeler aux candidats l'intérêt d'une démarche historique : montrer la construction progressive de la connaissance scientifique, aborder l'universalité de la démarche scientifique, comprendre le principe d'une expérimentation…

En réponse à la question 16, dernière de cette partie, de trop nombreux candidats proposent des traces écrites irréalistes, tant en longueur qu'en contenu ou encore non rédigées dans un langage « élève ».

La 3ème partie qui portait plus particulièrement sur le champ de la technologie, a été la moins bien réussie, bien que la

plupart des candidats aient eu le temps de traiter l'ensemble des questions. Elle reflète une maitrise plus fragile de ce champ disciplinaire par les candidats et le jury ne peut que conseiller aux futurs candidats de ne pas négliger cette discipline dans leur préparation au concours.

Les questions 18 et 19 visaient à vérifier la maitrise du vocabulaire usuel de technologie, et notamment le terme de fonction technique.

Pour ce qui est de la question 19, en associant une seule fonction à chacun des objets techniques, plusieurs candidats n'ont pas traduit que la batterie en possède deux : stocker l'énergie et alimenter le moteur.

La question 20 n'a été réussie que par peu de candidats, car en ne s'attachant qu'à l'expérience elle-même, beaucoup ne produisent pas une mise en œuvre pédagogique (démarche d'investigation) complète : situation déclenchante, formulation du problème technique, hypothèses / choix, activités d'investigation, analyse des résultats et structuration des connaissances et des méthodes mises en œuvre.

Pour les questions 21 et 22, la description du comportement du robot permettait de vérifier la capacité des candidats à utiliser un algorithme. Ces questions ont été plutôt réussies.

L'activité d'apprentissage attendue à la question 23 était une activité de « programmation débranchée » (par exemple : un des élèves guide l'autre, etc…) et a été proposée par très peu de candidats.

Si les candidats arrivent à identifier que certaines des propositions figurées au niveau de la question 24 ne répondent pas à l'attente, l'analyse des erreurs est bien souvent peu pertinente du fait d'une lecture incorrecte des symboles représentés par les flèches.

Enfin si les candidats choisissent globalement un bon objet à la question 25, la justification par le caractère polarisé de l'objet n'est que rarement proposée.

Histoire-Géographie

Arts

Cette épreuve s'adresse à de futurs professeurs des écoles dont la polyvalence préside à l'expertise disciplinaire. Il n'est donc pas attendu d'expertise dans un domaine ou un autre. En revanche, le candidat doit pouvoir proposer des hypothèses pédagogiques visant à renforcer en permanence le rapport des élèves au sensible, mais aussi le rapport à leur propre capacité expressive. C'est par ce prisme que s'opère rencontre, pratique et connaissance, les trois champs d'actions constitutifs du PEAC.

Le candidat doit donc pouvoir montrer qu'il articule des compétences perceptives et productives, engageant ainsi des aller et retours incessants dans le souci d'activités ayant un sens partagé avec les élèves. Dans un tel environnement, les activités de groupe et individuelles peuvent se succéder. Le candidat doit enfin témoigner d'une compréhension assez fine des didactiques artistiques dans le cadre spécifique des enseignements tels que les arts plastiques et l'éducation musicale, tout en restant vigilant aux questions de transférabilité vers d'autres champs disciplinaires.

Profil de l'épreuve

Que ce soit, la conception ou l'analyse d'une fiche de préparation, il est nécessaire que les programmes des cycles 1, 2 et 3 soient bien compris afin de témoigner de leur mobilisation pour étayer des choix d'enseignement pertinents. Il est tout aussi nécessaire de signifier les objectifs et les compétences visées ainsi que les différentes étapes du processus

didactique relevant de la discipline concernée. Le dossier documentaire représente une série de ressources que le candidat se doit de mobiliser (tout ou partie), tant pour appuyer sa réflexion que pour concevoir une fiche de préparation.

A- Composante arts plastiques - Cycle 3 – Eléments pour la correction

Les candidats sont invités à réaliser une analyse critique d'une fiche de préparation de séance destinée à des élèves de cycle 3 en s'appuyant sur les éléments fournis dans le dossier documentaire.

La séance proposée porte sur un point de programme précisé dans le libellé du sujet :

Sujet 1 : ***La matérialité de l'oeuvre : les qualités physiques de l'oeuvre.***

Trois documents y sont associés :

Document n° 1 :

La fiche de préparation de séance intitulée « Arbre à nouveau »

Document n° 2 :

Un document ressource : *Lexique pour les arts plastiques : la diversité des pratiques au service du projet de l'élève.* Ressources pour l'enseignement des arts plastiques aux cycles 2 et 3.

Site eduscol.education.fr (extraits).

Document n° 3 :

Un extrait des programmes d'arts plastiques du cycle 3 : Rappel du programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3) – Arts plastiques. Compétences travaillées. BOEN n° 31 du 30 juillet 2020 (extraits).

Il est apparu dans les meilleurs restitutions, des propos construits, avec introduction, développement et conclusion. Les jurys ont aussi noté la précision d'objectifs de formation en lien avec la partie du programme mobilisé et des compétences spécifiques bien identifiées. Par ailleurs, les candidats ont aussi pu témoigner de leur compréhension de la didactique des arts plastiques en corrélant les éléments du dossier documentaire à l'analyse critique de la fiche de préparation.

Encore une fois, les meilleurs candidats ont proposé un développement, construit de manière cohérente ; développement susceptible de mettre en valeur une certaine maitrise de la didactique des arts plastiques tout autant qu'une analyse distanciée de la fiche de préparation. L'ensemble soulignant les forces et les éventuelles faiblesses de la fiche avec, le cas échéant, des propositions pertinentes pour y surseoir.

Dans tous les cas, le candidat ou la candidate veillera à conclure en proposant une synthèse du travail conduit ainsi que des prolongements possibles, dans la discipline ou dans d'autres disciplines éventuelles.

Les qualités de rédaction, de structuration du propos, de maitrise de la syntaxe et de l'orthographe doivent impérativement témoigner d'un souci permanent chez le candidat d'apparaitre exemplaire au profit des élèves que l'institution pourrait lui confier. Quelques copies, peu nombreuses, ont tout de même souligné des fragilités certaines dans les domaines cités *supra.*

B - Composante univers sonore – cycle 1 – Eléments pour la correction

Le sujet demande de concevoir une fiche de préparation de séance destinée au cycle 1, en tirant parti des éléments fournis dans le dossier documentaire et en ciblant les deux points de programme suivants :

- Jouer avec sa voix et acquérir un répertoire de comptines et de chansons
- Explorer des instruments, utiliser les sonorités du corps

Le dossier documentaire comporte quatre documents :

Document n°1 :

Paroles de la chanson traditionnelle, *Mon grand-père s'en va au marché,* source : Musique Prim' – Réseau CANOPE.

Document n° 2 :

Pistes pour l'exploration et le jeu avec la voix.

Document n° 3 :

François DELALANDE, Le GRM et l'histoire de l'éveil musical en France, in Sylvie DALLET et Anne VEITL (dir.), *Du Sonore au musical, cinquante ans de recherches concrètes (1948 – 1998)*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 89-100.

Document n° 4 :

Rappel du programme d'enseignement de l'école maternelle – Univers sonores. BOENJS n° 25 du 24 juin 2021 (extraits).

Encore une fois, toute approche du sujet de manière pertinente passe par une organisation structurée du propos : Une introduction, un développement et une conclusion restent de mise.

En ce qui concerne le fond du sujet, celui-ci invite les candidats à s'interroger sur le domaine du jeu musical. L'ensemble des médiums susceptibles d'explorer les possibilités sonores sont exploitables : voix, instruments, sonorités du corps. La découverte et le plaisir partagé y ont toute leur place.

Les meilleurs travaux se sont employés à solliciter la voix pour chanter (apprentissage avec mobilisation de stratégies pertinentes, restitution) ou explorer les possibilités vocales, en faisant varier de nombreux paramètres. Certains ont abordé les qualités sonores des mots ou des jeux autour d'onomatopées.

Tous ces choix ont été souvent justifiés et soulignent encore une fois, une bonne compréhension de la didactique disciplinaire, le choix d'une éventuelle progression qui fasse sens et des activités accessibles pour des élèves en cycle 1 (Obstacles anticipés, prise en compte du développement moteur de l'enfant, bon équilibre des temps d'activité, etc.) Les liens avec d'autres domaines d'apprentissages peuvent aussi être les bienvenus.

La conclusion permet au candidat de montrer sa compréhension pleine et entière des enjeux, des choix opérés et des perspectives qu'ils offrent. Plus largement, le jury aura apprécié des propositions cohérentes, pragmatiques et qui témoignent d'une volonté de construire dans le temps des compétences effectives au sein des activités artistiques proposées.

Épreuves d'admission

ÉPREUVE DE LEÇON (FRANÇAIS-MATHÉMATIQUES)

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes.

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

- **Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure** (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie).

Conseils aux candidats

De manière générale, **un candidat bien préparé ne doit pas** :

- manquer de connaissances des programmes, de la didactique des disciplines et des possibilités de mises en œuvre pédagogiques,

- oublier qu'exposer, c'est proposer un plan,
- oublier de problématiser les sujets afin de dépasser la description - s'appuyer sur les IO pour soutenir les propos,
- oublier de se renseigner sur les priorités didactiques académiques; de se documenter sur le développement de l'enfant,
- oublier de montrer du bon sens.

Trois points clé de la réussite de l'oral d'admission d'un candidat

- un propos clair et organisé,
- une bonne connaissance des programmes en français et en maths,
- une capacité à se saisir de la controverse et à rester dans l'échange.

Quatre points saillants de non-réussite de l'oral d'admission d'un candidat

- Un problème de posture (attentes de l'institution, cadre, valeurs),
- Une préparation très superficielle de l'épreuve et de ses attentes,
- Pas de prise en compte de tous les élèves,
- Le hors sujet.

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

L'épreuve comporte deux parties.
La première partie (trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Le candidat dispose de trente minutes de préparation. A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury. Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.
Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.),
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV.

EPS

Conseils aux candidats **pour la leçon**

- essayer de construire une séance en vue de l'acquisition d'une compétence clairement identifiée,
- être force de propositions sur des programmations de l'EPS en les articulant avec les pistes pédagogiques,
- structurer les connaissances par champ d'apprentissage,
- structurer l'exposé (annonce du plan, rappel des attendus, propositions) et se projeter très concrètement en situation en anticipant la faisabilité des séances proposées ; s'entrainer sur la durée,
- connaitre les programmes et avoir quelques connaissances sur le développement moteur des enfants de 3 à 11 ans,
- identifier la démarche d'enseignement en EPS
- bien connaître les enjeux de l'EPS dans le parcours scolaire de l'élève,

Conseils aux candidats **pour la mise en situation professionnelle**

- faire davantage le lien entre le parcours d'étude et/ou professionnel et le référentiel de compétences des métiers du professorat. Ne pas se contenter du lieu commun d'un métier qui fait sens,
- davantage articuler les compétences acquises avec le référentiel de compétences des PE,
- sur la présentation du parcours : identifier les compétences transférables au métier de PE,
- analyser les obstacles avant de proposer des situations et faire des propositions concrètes,
- avoir pu assister et observer des séances d'EPS
- éviter d'être uniquement descriptif; s'interroger sur les compétences professionnelles développées et utiles au métier.

Motivation

Conseils aux candidats pour la partie **présentation du parcours**

- montrer sa prise de conscience des enjeux et des difficultés du métier d'enseignant,

- articuler le référentiel métier du PE avec le parcours et les expériences professionnelles,
- savoir se saisir des pistes proposées par le jury pour faire de nouvelles propositions
- bien cerner les enjeux de la situation proposée, considérer les différents paramètres inhérents à la situation, ne pas hésiter à ouvrir le questionnement posé.

Conseils aux candidats pour la partie **vie scolaire**

- problématiser la question,
- énoncer la ou les entrées à travailler en priorité en fonction de la situation exposée puis ouvrir au regard de son expérience,
- ne pas souhaiter à tout prix résoudre la situation, mais identifier la problématique au sens large et montrer sa connaissance de l'institution (penser aux partenaires mobilisables),
- avoir la connaissance des textes ; s'inscrire davantage dans une dimension collective,
- faire une analyse de la situation et référer le sujet à des problématiques et des connaissances,
- être très au clair sur les textes réglementaires qui régissent l'organisation des écoles,
- faire preuve de bon sens.

Conseils aux candidats pour la partie **enseignement**

- problématiser la question,
- faire une analyse de la situation et répondre à la question de manière pragmatique en s'appuyant sur des connaissances. Élargir sur de grandes questions éducatives,
- être au clair au sujet de la responsabilité qu'exerce un PE dans sa classe,
- connaître les programmes d'enseignement et avoir quelques connaissances sur le contexte professionnel visé,
- envisager la question posée en considérant différents prismes possibles.

ÉPREUVE FACULTATIVE DE LVE

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.
L'épreuve débute par **un échange dans la langue choisie** permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : dix minutes).
Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique.
Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (**exposé : dix minutes en français** suivi **d'un échange de dix minutes dans la langue vivante étrangère choisie**).

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.
Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

Quatre points clés de la réussite d'un candidat dans l'épreuve

- compétences linguistiques, aisance dans la langue choisie,
- connaissances des programmes et des textes de cadrage spécifiques à l'enseignement des LVE,
- capacités à construire une séance d'apprentissage adaptée à l'enseignement des LVE,
- motivation, dynamisme et compétences communicationnelles.

Points saillants de non-réussite d'un candidat dans l'épreuve

- niveau de maîtrise trop faible de la langue choisie, peu d'aisance,
- propositions pédagogiques inadaptées à l'enseignement d'une LVE,
- faible préparation en amont et le jour de l'épreuve, méconnaissance de l'épreuve,
- peu de connaissance des textes institutionnels,
- mauvaise compréhension des documents,
- posture inappropriée (défiance, fuite, assurance qu'un bon niveau d'anglais suffit pour réussir).